

Pour une politique du recyclage

Lutter contre le gaspillage, c'est aussi tirer le maximum de service de ce qui a été produit. Le recyclage et la récupération présentent à cet égard des avantages importants.

Sur le plan du ménagement des ressources naturelles, on doit être conscient de l'importance des gites de matières premières que constituent les masses de déchets produits par la consommation. C'est ainsi que ces techniques contribuent, dans les pays industrialisés, à assurer l'approvisionnement en matières premières de façon significative : 70 % du fer et 60 % du cuivre américains sont recyclés. La consommation de plomb française est assurée à 50 % à partir de la récupération, etc. Il est évident que gagner quelques points sur ces proportions conduirait à repousser de façon importante les échéances prévisibles de raréfaction, sinon de pénurie.

Mais en outre la collecte des déchets permet de disposer, après certains tris, de matériaux dont la « teneur » permettra de les réinsérer dans le processus de production avec une dépense d'énergie très inférieure à celle que requiert l'extraction à partir des minerais actuellement utilisés : la quantité d'énergie nécessaire au recyclage de l'aluminium est inférieure de 95 % à celle qui est indispensable à l'extraction de la même quantité de métal de la bauxite.

Sur le plan de l'économie, le recours à ces procédés devrait contribuer à améliorer l'indépendance nationale en matière d'approvisionnement et permettre un certain redressement de la balance des paiements. Enfin, le recyclage ouvre

un nouveau domaine de rentabilité pour l'entreprise ; d'abord en raison de la hausse du coût des matières premières, mais aussi parce que dans de nombreux cas, il rend un ensemble de productions rentable, en valorisant les sous-produits et en « fermant un cycle » qui sans cela serait resté polluant.

Sur le plan de la qualité de l'environnement, cette technique permet en effet d'éviter la pollution des sites et de l'espace, induite par le développement des décharges et la prolifération des déchets divers. Elle évite en outre les risques de pollution atmosphérique que représente l'incinération des déchets, et de pollution des eaux (huiles usées, sous-produits des processus industriels). Enfin, en réintroduisant la matière première dans les circuits de production, avec une moindre consommation d'énergie, elle amoindrit les nuisances dues aux activités extractives de ces ressources. Ceci est d'autant plus sensible qu'au fur et à mesure que l'extraction se développe, elle doit faire appel à des minerais à teneur décroissante, donc manipuler des tonnages croissants de matières qui attendent d'autant plus à la qualité des sites et des paysages. On notera que le recyclage des vieux papiers en France permet d'éviter annuellement l'abattage de quelque vingt-cinq millions d'arbres.

Mais un certain nombre de problèmes subsistent qui sont des freins au développement nécessaire de ce secteur d'activité. Certains, on l'a vu, sont du domaine de la consommation où une action sur les psychologies paraît néces-

saire pour transformer l'image de marque défavorable des produits utilisant de la matière première de récupération. Cette action prévue par les nouvelles orientations de l'éducation devrait être relayée par une campagne d'information (publicité écologique, « étiquetage d'impact ») et soutenue par des incitations du système des prix.

D'autres problèmes se situent au niveau de la conception des produits. Techniquement, le recyclage est en effet rendu difficile par la présence dans les déchets de « poisons » et par la trop grande hétérogénéité des produits collectés. On y remédiera d'une part en définissant rigoureusement des conditions de fabrication des produits compatibles avec les techniques de recyclage, d'autre part en organisant la collecte et la récupération, éventuellement par le producteur lui-même (vieux pneus, emballages...). Cette organisation systématique devrait également permettre la récupération rapide des matériaux, évitant ainsi le développement de certains processus de dégradation de la matière (corrosion par exemple) qui est également un obstacle technique à la récupération.

Enfin, des obstacles apparaissent au niveau de la rentabilité économique immédiate. Ils auront, sans doute, tendance à disparaître dans la mesure où les prix des matières croissent, l'intérêt économique de telles pratiques se

* Extrait du rapport « La lutte contre le gaspillage : une nouvelle politique économique ; une nouvelle politique de l'environnement ». Documentation française (oct. 1974).

fera plus net. Dans un cadre plus large, les exigences propres à l'environnement devraient en outre conférer à ces procédés une « rentabilité sociale » accrue.

Pour favoriser le développement de ce secteur, un effort d'organisation portant sur le marché des produits et les filières de récupération devra être entrepris.

La rentabilité est en effet dépendante de l'importance et de la régularité des masses traitées. Il existe en effet suivant les dispositifs techniques de traitement des seuils en dessous desquels on ne parvient pas à équilibrer le bilan. C'est ainsi par exemple que la rentabilité d'un déchiqueteur de carcasses de voitures nécessite le broyage d'au moins cent tonnes de ferrailles par jour. Mais cette notion de marché est également valable pour l'écoulement du produit fini, qui doit trouver une demande. Ce produit fini pourra d'ailleurs être un produit nouveau, élaboré à partir de déchets, ce qui constitue une forme particulière de valorisation. Le problème du marché se posera dans ce cas d'une façon différente. Le compost par exemple pourra trouver un marché dans les zones rurales. Mais sa vente se heurte à des problèmes de débouchés. Une action visant à modifier les prix relatifs des engrais chimiques et du compost permettrait d'en assurer la promotion. Une modification des habitudes permettrait enfin d'en renforcer l'usage par rapport au fumier.

L'on voit ainsi se dessiner des contraintes dont la prise en compte conduira à favoriser la localisation des usines de recyclage à proximité des lieux de consommation (cycle « court »). Des actions destinées à éliminer certains obstacles devront enfin être prises. La collecte, par exemple, sera facilitée par un tri à la source. Un double circuit de ramassage après séparation de ce qui est biodégradable pourrait ainsi être institué. De même, des jours différents de collecte pourraient être envisagés pour

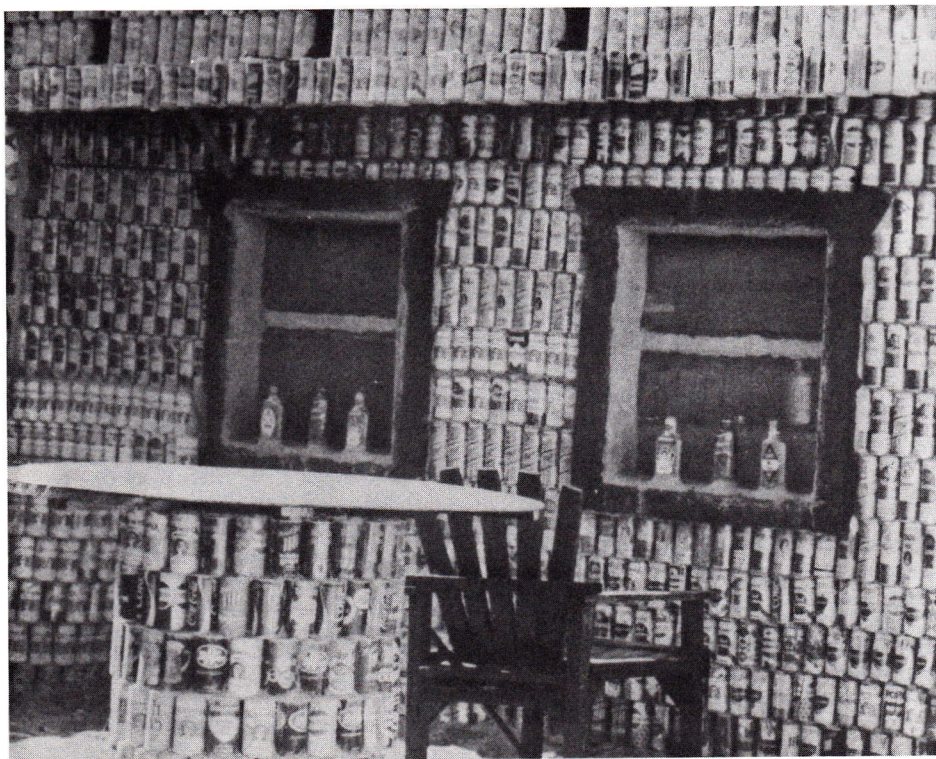
les déchets de nature distincte (un jour pour les déchets organiques, un jour pour les bois, papiers, plastiques, etc.).

Ces pratiques pourraient être assorties d'incitation financière, comme la réduction de la taxe d'enlèvement des ordures, ou même par la création de centres de recyclage où les ménages peuvent apporter certains déchets contre une rétribution comme c'est pratiqué aux Etats-Unis.

Certaines actions réglementaires seront cependant nécessaires pour permettre d'établir durablement cette activité de ménagement des ressources et de protection de l'environnement. Dans les marchés de l'Etat, par exemple, les spécifications d'achat de matériaux vierges pourraient être supprimées. De même, une part importante devrait être réservée aux matériaux recyclés et de récupération. Des normes techniques devraient imposer chaque fois que possible l'utilisation de matériaux et d'association de matériaux faciles à recycler. Dans le domaine de l'emballage, l'action devrait inciter à l'utilisation de récipients récupérables (en réhabilitant la « consigne ») et au conditionnement recyclable.

L'établissement d'une responsabilité bien définie attachée à l'existence de certains objets permettrait d'éviter des abandons d'épaves ou de déchets dans des conditions rendant trop onéreuse leur réintégration dans le circuit économique : c'est ainsi que le propriétaire d'un véhicule serait rendu responsable de son élimination. Pour les objets « anonymes » des modalités pourraient être imaginées, allant de l'intégration du coût de leur élimination jusqu'à l'obligation de récupération pour le producteur.

Enfin, la création de bourses de déchets, la passation de contrats à long terme entre utilisateurs et fournisseurs semblent de nature, en régularisant les cours, à favoriser le développement du recyclage et de la récupération.



*Un gadget du recyclage :
maison californienne
construite à l'aide de boîtes de bière.
Photo reproduite avec l'autorisation
d'Architectural Design, n° 12, 1973.*

EXPERIENCES FRANÇAISES

Les travaux du B.R.G.M

(Bureau de recherches géologiques et minières)

- Sur 11 millions de tonnes de résidus urbains collectés en France en 1970 :

- 1 400 000 t (13 %) sont compostés ou broyés ;

- 3 000 000 t (27 %) sont incinérés ;

- 6 500 000 t (60 %) sont mis en décharge.

En raison de l'accroissement prévisible du pourcentage de résidus urbains incinérés, c'est vers ceux-ci que sont tout d'abord orientées les études du B.R.G.M.

L'étude porte actuellement sur les mâchefers et les cendres volantes de l'incinérateur du Service de Traitement Industriel des Résidus Urbains (S.T.I.R.U.) à Ivry où 600 000 t d'ordures ménagères sont traitées annuellement et produisent 170 000 t de mâchefers et 30 000 t de cendres volantes.

Les premiers résultats d'analyses des mâchefers font ressortir les compositions indicatives suivantes : - verres 15 % ; - métaux 15 % (soit 13 % environ de ferrailles et de fonte et 2 % environ d'autres métaux et alliages, tels que alu-

minium, bronze, cuivre, étain, laiton, plomb, zinc) ; - scories 70 %.

Les mâchefers sont actuellement traités et séparés en continu par une installation-pilote d'une capacité de 800 kg/heure.

L'accent est mis sur la séparation et la concentration des composants métalliques, qui ont la valeur la plus élevée. Accessoirement, on récupère les composants silicatés, ainsi que les matériaux utilisables dans les travaux publics. Il est prévu d'édifier prochainement une autre installation, plus performante, pour définir systématiquement les paramètres d'exploitation et de rentabilité d'une usine à l'échelle industrielle.

La valorisation des cendres volantes, quant à elle, relève de l'hydrométallurgie : après mise en solution par lixiviation, l'extraction par solvants ou résines est étudiée pour récupérer dans des conditions intéressantes la plupart des métaux solubilisés.

Installation pilote de valorisation des déchets. B.R.G.M. à Orléans, France.

Les ordures comme matières premières

La municipalité de La Rochelle a organisé et réussi une expérience originale : elle a obtenu que la population l'aide à récupérer et à trier une partie des ordures ménagères de la ville.

Le jeudi, à 6 heures du matin, dans La Rochelle, les éboueurs font leur tournée habituelle. Les ordures, cependant, diffèrent des autres jours : des petits paquets de cartons, de plastiques et de chiffons, soigneusement alignés sur le trottoir, remplacent les poubelles traditionnelles. Les camions ne prennent pas le chemin de la décharge municipale, mais se dirigent vers un vaste hangar. Les paquets y sont triés par catégories, puis envoyés vers des usines de récupération. Chaque jeudi à La Rochelle, depuis le début de juillet, on procède ainsi à une opération de récupération unique en France.

Juin 1974 : un industriel de La Rochelle vient de découvrir un procédé de régénération du P.V.C. (chlorure de polyvinyle) utilisé dans la fabrication des bouteilles en plastique. Sa technique est un peu coûteuse et la perte de « matière première » quasi nulle. Une vaste opération de ramassage de bouteilles en plastique est lancée par la municipalité avec le concours des écoliers de la ville. Première récolte : 5 tonnes de bouteilles.

La municipalité décide d'organiser chaque semaine à La Rochelle un ramassage de bouteilles P.V.C., mais également de chiffons, de papiers et de cartons. La pénurie actuelle de papier facilitera l'écoulement des cartons et des chiffons vers une usine de pâte à papier. Mais les habitants accepteront-ils de trier leurs déchets et de les déposer par petits paquets ce jour-là sur le trottoir ?

M. Crepeau, maire de La Rochelle, annonce que les recettes tirées de la récupération financeront l'aménagement d'une nouvelle plage ; la presse locale apporte son appui. Le jeudi 4 juillet, 42 tonnes de plastiques, de papiers et de cartons sont collectées.

On estime à 1 milliard de francs le bénéfice annuel de l'opération. Pour arriver à ce résultat, il suffit de récupérer 20 % des plastiques, papiers et chiffons utilisés par la population. Le ramassage ne coûte rien puisqu'il est organisé lors de la tournée quotidienne des éboueurs ; le P.V.C. se vend 30 centimes le kilo ; les cartons et chiffons aux alentours de 70 centimes ; le tri, encore long et laborieux, sera accéléré par l'utilisation de sacs de couleurs différentes affectés à chaque type d'ordures récupérées.

La ville fournisseur de « matières premières » : l'idée fait boule de neige...

« Le Monde » (30 juillet 1974)

